

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU: 22 juin 2020

Présent(e)s:

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUESSTORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

0. <u>Objet</u>: Accueil Extrascolaire-Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) - Approbation

Le Conseil,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ; »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L 1122-24 ;

Vu, tel que modifié à ce jour, le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, spécialement ses articles 1^{er}-4° et 9 à 17 ;

Vu tel que modifié à ce jour, l'arrêté du 3 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités dudit décret, notamment l'article 21 ;

Vu la circulaire du 4 mars 2014 de l'ONE concernant la « réalisation de l'état des lieux en vue du renouvellement de l'agrément du programme CLE » :

Vu sa délibération du 27 juin 2015 approuvant le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020 de la Commission communale de l'accueil à l'occasion de laquelle ce projet a été examiné ;

ARRETE A L'UNANIMITE:

Article 1er

Est approuvé, tel que communiqué en projet par le Service de l'Accueil extrascolaire, le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2020, dit Programme CLE.

Ce document restera annexé à la présente délibération ; il en fait partie intégrante et sera reproduit à sa sa suite dans le registre des procès-verbaux.

Article 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'ONE à l'intervention du Service de l'Accueil extrascolaire.

Ce service veillera à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DIRECTEUR GENERAL LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

Vu pour rester annexé à la délibération n° 0 du 22 xun 2020 du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

PROGRAMME CLE - ANNEE 2020-2025

VILLE D'ANDENNE

En préambule, il semble important de préciser que, plus que d'être un service aux parents, la préoccupation centrale de l'ATL à Andenne doit être le bien-être de l'enfant et que c'est cette notion qui doit guider toute notre réflexion.

Le programme CLE de la Ville d'Andenne a été rédigé au regard des éléments relevés dans l'état des lieux et dans l'analyse des besoins réalisés en 2020.

Le premier enseignement à tirer des informations recueillies est que parents et enfants sont globalement satisfaits de l'accueil proposé aux enfants, et ce, que ce soit du point de vue du personnel accueillant, des activités proposées ou des horaires.

Ce constat nous pousse à poursuivre le travail entamé précédemment tout en cherchant toujours à améliorer les pratiques.

Pour ce faire, au vu des différents constats réalisés, différentes pistes de travail plus précises ont été déterminées :

1. Maintien de la dynamique de partenariat entre opérateurs de la commune

Pour rappel, en 2007, la CCA d'Andenne a décidé d'intégrer dans son programme CLE, la constitution d'un « pot commun » destiné à la mise en place de projets communs.

Chaque opérateur d'accueil agréé et subsidié verse chaque année, un montant solidaire équivalent à 5% des subventions perçues dans le cadre ATL pour son accueil (montant plafonné à 1000 euros) dans un pot commun utilisé pour la mise en place de projets communs.

Ces projets sont décidés en CCA et sont établis en fonction des besoins relevés, de propositions émanant des membres ou de l'actualité : ils peuvent concerner le financement de modules de formation à destination des accueillantes ou tout autre projet jugé utile ou intéressant dans le cadre ATL pour l'ensemble des partenaires et/ou du public.

2. Maintenir la qualité de l'accueil

Si parents et enfants semblent satisfaits de l'accueil proposé, c'est notamment grâce à la stabilité du personnel en place et à sa qualité.

En effet parents et enfants accordent beaucoup d'importance à la personne qui accueille les enfants, à ses compétences mais aussi au lien, à la confiance, à la relation privilégiée qui s'établit.

Cette relation privilégiée ne peut s'établir que si ce personnel est connu des parents et des enfants, est le même chaque jour et est considéré comme compétent.

a) la stabilité du personnel

Pour maintenir la stabilité du personnel, il est essentiel de soutenir les accueillantes dans leur fonction et de travailler leur place et leur reconnaissance au sein des équipes éducatives.

Pistes

- Organiser des **réunions avec les directions et les enseignants** de manière à ce que chacun se rende compte du travail de l'autre ;
- Sensibiliser les différents acteurs à l'importance de pouvoir disposer d'un local adapté qui permette la mise en place d'un accueil de qualité et l'organisation d'activités.

b) la professionnalisation du métier d'accueillant(e)

Au niveau des compétences du personnel en place dans les différents milieux d'accueil, depuis maintenant plusieurs années, on note une professionnalisation du secteur : les formations mises en place (formation de base obligatoire, formations continuées) portent leurs fruits.

Il est important de maintenir les efforts en ce sens.

Pour être efficace, le programme de formations doit s'appuyer sur les attentes, besoins, demandes des accueillantes, il est donc indispensable de les consulter pour l'établir.

Il est à noter que la formation des accueillantes n'est pas toujours facile à mettre en place (problèmes de mobilité des accueillantes, problèmes de remplacement du personnel en formation, manque de places pour certaines formations, etc.), l'organisation de modules sur site est un compromis idéal pour faire face à ces difficultés mais elle a un coût.

Le projet de « pot commun » mis en place en 2007 et évoqué au point 1 du présent programme CLE peut **notamment** être utilisé pour financer l'organisation de formations sur site à destination des accueillantes.

Pistes 1 4 1

- Sonder les accueillantes quant à leurs besoins en terme de formation.
- Poursuivre le programme de formation en continuant de proposer régulièrement des **formations** au personnel en place et notamment la formation aux premiers soins (Croix-Rouge).

3. Optimiser l'offre d'activités

L'offre en matière d'accueil et d'activités pour les enfants, en dehors des heures scolaires sur le territoire de la Ville d'Andenne est assez riche et diversifiée. La population en est consciente.

a) l'information

Des efforts doivent cependant se poursuivre afin d'optimaliser la diffusion de l'information sur le territoire andennais.

Pistes

- Poursuivre l'optimalisation de la diffusion de l'information en améliorant la qualité du **site internet** consacré à l'accueil extrascolaire en veillant à son « utilisabilité », sa visibilité, son actualisation, son accessibilité et son potentiel de séduction.
- De manière à éviter la dispersion d'informations, au niveau de la communication, distribuer un **folder** reprenant le **lien vers le site** de la Ville où toutes les informations seraient reprises.
- Transmettre les informations aux partenaires, aux services sociaux et aux TMS ONE pour sensibiliser les publics précaires qui n'ont pas toujours accès à l'ensemble des informations

b) la coordination

Si l'offre est assez diversifiée, chaque opérateur fonctionne de manière indépendante et offre des conditions d'accueil très variables.

Pistes 1

- organiser une **réunion avec tous les opérateurs** proposant des stages sur le territoire de la Ville d'Andenne afin
 - d'essayer de **coordonner l'offre** (couverture de l'ensemble des périodes de vacances et de l'ensemble du territoire) ;
 - de mettre des activités en place pour les plus petits (en sensibilisant les parents au besoin des enfants de se poser - pas nécessairement besoin de super créations, recherche du bien-être des enfants et pas de « rendement ») car cela semble manquer ;

 d'établir des liens et des partenariats entre les différents acteurs concernés par l'ATL.

Les parents sont très satisfaits de l'accueil organisé durant les vacances scolaires point de vue des activités et du prix très démocratique qui y sont proposés. Au vu de ces deux critères, les parents mettent en avant le besoin qu'il y ait une augmentation de la capacité d'accueil lors des garderies de printemps et d'été car le nombre de places est limité.

Piste:

- Réfléchir à un moyen d'augmenter le nombre de places disponibles dans ces accueils sans que cela ne se fasse au détriment de la qualité, compte tenu du nombre d'accueillantes et du nombre de locaux à disposition. Il est à noter qu'il est impossible de répondre à ce besoin, si on ne dispose pas de personnel supplémentaire.

Commentaires de la CCA explicitant le rapport entre les objectifs prioritaires qu'elle s'est fixée et le programme CLE de la Commune

Suite à l'analyse de l'état des lieux et à l'analyse des besoins réalisées en 2020, un certain nombre de constats ont pu être établis.

Au vu de la globale satisfaction des personnes interrogées, la Commission Communale de l'Accueil d'Andenne a décidé de poursuivre le travail entamé et a proposé différentes pistes de travail pour y apporter des améliorations.

Il n'est matériellement pas possible de tout travailler en même temps.

Le présent programme CLE reprend ces priorités.

Annexe au

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE)

de la Ville d'Andenne

Note complémentaire

En 2007, la Commission Communale de l'Accueil (CCA) d'Andenne décidait de la mise en place d'une dynamique de partenariat entre opérateurs de la commune.

Elle intégrait dans son programme CLE, la constitution d'un « pot commun » destiné à la mise en place de projets communs.

Dans ce cadre, chaque opérateur d'accueil agréé et subsidié verse chaque année, un montant solidaire équivalent à 5% des subventions perçues dans le cadre ATL pour son accueil (montant plafonné à 1000 euros) dans un pot commun utilisé pour la mise en place de projets communs.

Les projets menés sont décidés en CCA : ils sont établis en fonction des besoins relevés, de propositions émanant des membres ou de l'actualité et doivent être s jugés utiles ou intéressants dans le cadre ATL pour l'ensemble des partenaires et/ou du public.

En 2007, le besoin le plus criant était la formation du personnel.

La qualité de l'accueil dépendant notamment du niveau de formation du personnel, la CCA a décidé d'en faire une de ses priorités.

Afin de permettre à un maximum d'agents de se former, la CCA a décidé de financer la mise en place de formations sur site (formation de base puis formations continuées) et notamment une formation aux premiers soins dont la maîtrise est jugée essentielle par les membres de la CCA et par les accueillantes.

Aujourd'hui, grâce aux efforts conjugués des PO et de la CCA, toutes les accueillantes en place dans la commune ont suivi une formation de base et suivent régulièrement des modules de formation continuée.

Lors des discussions relatives au renouvellement du programme CLE, le projet de pot commun a été rediscuté.

La majorité des membres souhaitent le maintenir comme un outil essentiel permettant la mise en place de projets communs (dont la teneur reste à définir).

IMAJE qui est maintenant concerné par la participation à ce pot commun (gestion des AES2 par l'ONE) réfléchit quant à sa participation car l'intercommunale estime que les projets menés jusqu'à présent ont été de type formation et n'y voit donc pas d'intérêt puisqu'elle organise ses formations en interne.

Il est précisé que si les projets menés jusqu'à présent ont été de type formation, c'est parce que le besoin en la matière était manifeste et avéré mais il ne s'agit aucunement d'une exclusivité.

Si nous considérons que la majorité des membres de la CCA sont favorables au maintien de ce point, nous nous interrogeons quant à la suite à donner à ces différences de positions et quant à l'information à donner à IMAJE.